

DIRECO – Ajustement de l'organisation de la direction – Pour avis

Suite au départ d'un responsable de service, la direction propose de supprimer ce poste et le service Entreprises et Filières « industries traditionnelles et biens de consommation » et de répartir les missions, activités et portefeuilles actuellement suivis au sein de ce service entre les 2 autres services Entreprises et Filières, selon une logique de cohérence des filières, de complémentarité des missions et d'équilibre des charges de travail.

Intervention CFDT :

La CFDT interpelle systématiquement l'administration sur les créations de postes d'encadrement (Directeurs, directeurs adjoints, responsables de services ou d'unités) lorsque les effectifs ou les missions ne les justifient pas. Nous sommes ici sur une suppression de poste de responsable de service. Est-ce que cette démarche s'inscrit dans une politique plus générale de réduction des postes d'encadrement à la Région notamment lors de départs de ces encadrants ?

Nous demandons une vision stratégique globale concernant les postes de responsabilité et leur adéquation avec les effectifs qu'ils encadrent.

La CFDT a souligné le risque de surcharge de travail et la désorganisation qui pourraient être engendrées par la suppression d'un service au bénéfice des deux restants.

La CFDT a souligné également qu'un poste catégorie A est non recruté à ce jour et qu'il manque les effectifs opérationnels de la direction.

Réponse de l'administration : chaque départ entraîne une réévaluation du besoin, pas de doctrine de suppression des postes mais une organisation adaptée au cas par cas.

La CFDT a voté contre ce rapport

DRH – Tableau des emplois – Pour avis

L'ensemble des représentants du personnel dénonce le manque de lisibilité des tableaux, la difficulté à identifier les services et établissements concernés ainsi que les suppressions, créations et transformations de postes.

Toutes les Organisation syndicales ont voté contre ce rapport, conformément au règlement intérieur, une nouvelle séance du CST est programmée le vendredi 25 septembre.

DRH – Conventions SDIS – Pour avis

Des conventions par SDIS nous sont présentées, il s'agit de faciliter l'engagement des agents sur une base juridique solide en attribuant des ASA (autorisations spéciales

d'absence) et des jours de formation durant leur temps de travail aux agents sapeurs-pompiers volontaires.

Demande des représentants du personnel :

Clarifier la notion de nécessité de service, informer les proviseurs et les managers, garantir un traitement équitable selon les départements

Réponse de M. le DGS : Un courrier sera effectué auprès des responsables pour sensibiliser notamment sur les conditions d'applications et la nécessité de service

Les OS ont demandé la réception de ce courrier

Les conventions seront **adressées** aux organisations syndicales

La CFDT a voté pour ce rapport (avec des réserves sur la notion de nécessité de service)

DRH – Bilan d'activité 2025 référente déontologue du CDG Pour information

Les organisations ont demandé une communication régulière de ce dispositif sur l'intranet.

DG – Point d'information sur l'organisation de la Direction Générale Pour information

Présentation du nouvel organigramme avec la nomination du nouveau DGA qui prend la succession du nouveau DGS.

Question diverse CFDT

Expérimentation sur l'entretien du mobilier urbain (voir pièce jointe)

Réponse administration : il s'agit de renforcer notre présence et d'améliorer le matériel urbain, des véhicules adaptés seront fournis au mois de novembre.

Il y a une phase de missions complémentaires sur la maintenance dans les lycées afin de maîtriser nos dépenses

Une communication va être effectuée aux chefs établissements

Prochain CST le 14 octobre